

www.tulipe.org

15, rue Rieux
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. +33 1 47 12 08 97
Fax +33 1 46 84 04 06

LA RÉPONSE COLLECTIVE DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT
AUX POPULATIONS EN SITUATION DE DÉTRESSE



tulipe
Urgence et Solidarité
des Entreprises du
Internationale
Médicament



www.tulipe.org

TULIPE > LA RÉPONSE COLLECTIVE DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT AUX POPULATIONS EN SITUATION DE DÉTRESSE

POURQUOI AVOIR CRÉÉ TULIPE ?

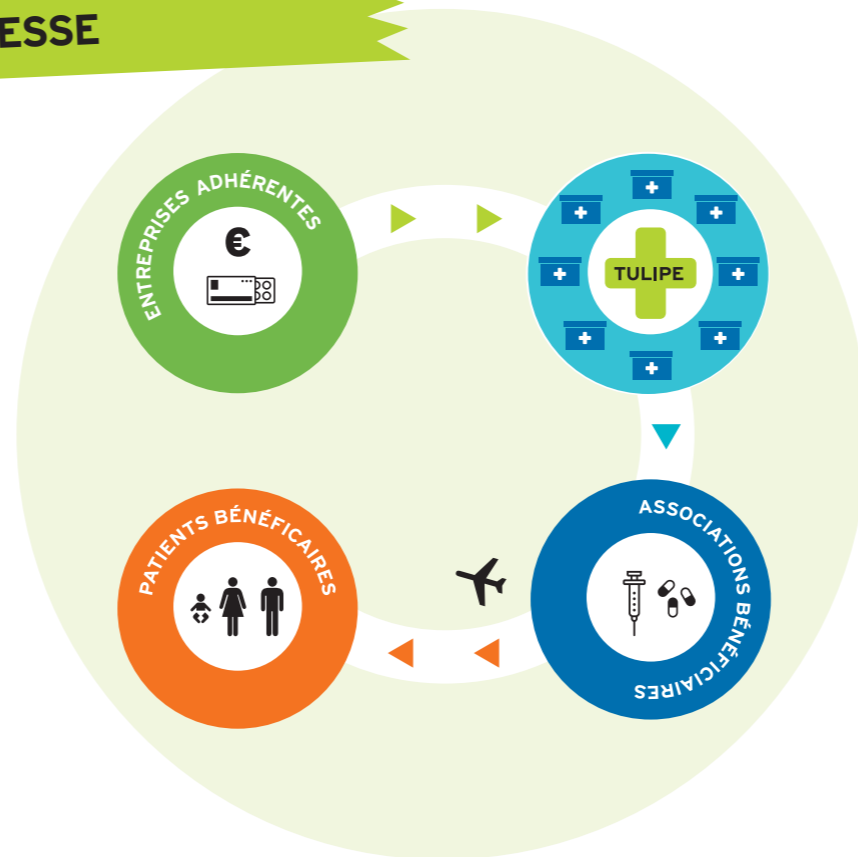
➤ La création de Tulipe, en 1982, est née d'un double constat :

- l'aide humanitaire internationale a besoin de médicaments et d'équipement médico-chirurgical
- cette aide, destinée à répondre en urgence aux besoins de populations en détresse lors de crises sanitaires aiguës, de catastrophes naturelles et de conflits, sera plus efficace si elle est organisée de façon collective, par une structure permanente animée par des professionnels.

En quelques années, Tulipe s'est imposée comme une interface clé entre les entreprises du médicament, dont elle fédère les dons, et les associations de solidarité.

TULIPE ET LE DON DE MÉDICAMENT

- Pour constituer une réponse efficace aux souffrances humaines, le don de médicament doit tenir compte de multiples facteurs liés à la nature même du produit. Les besoins peuvent varier selon les pays et les situations. Les exigences de qualité sont spécifiques ; mal utilisés, les produits peuvent être nocifs.
- Tulipe travaille selon les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), avec des médicaments neufs, dont l'origine et la qualité sont garanties par le maintien de la chaîne pharmaceutique.
- Les produits doivent avoir une durée de péremption supérieure à 14 mois, faire partie de la 15^e liste des médicaments essentiels de l'OMS, correspondre à des formes et conditionnements adaptés à l'envoi en urgence et à l'utilisation dans les pays d'intervention.



LES MODES D'INTERVENTION DE TULIPE

- Le don de médicaments en situation d'urgence est au cœur de l'activité de Tulipe. L'intervention prend alors la forme d'une mise à disposition de kits ou cantines, disponibles à tout moment.
- Les kits de médicaments non attribués à ces missions d'urgence sont, dans un souci de bonne gestion, réaffectés à d'autres programmes d'aide. Dans ce cadre spécifique, ils font l'objet de dons à des organismes français dûment sélectionnés, qui s'engagent à respecter le cahier des charges défini par Tulipe.
- Pour garantir l'efficacité des dons, Tulipe assure deux activités connexes : la formation au bon usage des médicaments et la conduite de missions d'audit sur le terrain.

LES ATOUTS DE TULIPE

RÉACTIVITÉ

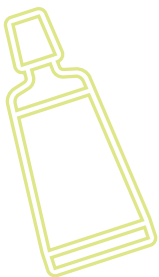
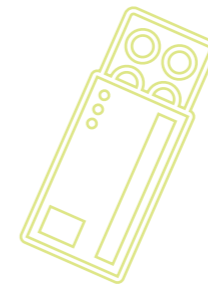
Grâce au système de cantines –des kits médicaux prêts à l'emploi stockés à proximité d'un aéroport– Tulipe est capable de répondre aux besoins exprimés dans un délai très court : moins de 24 h.

RIGUEUR

Tulipe est un établissement pharmaceutique. Son pharmacien responsable assure la responsabilité pharmaceutique, de la donation jusqu'au destinataire final. Les médicaments fournis par Tulipe répondent à des normes strictes. Les associations bénéficiaires sont sélectionnées selon des critères précis.

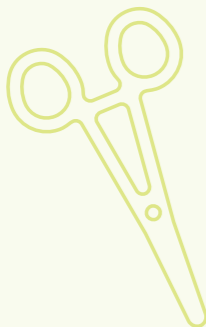
PÉRENNITÉ

Reconnue "association d'intérêt général" depuis 1994, Tulipe et ses adhérents -les entreprises du médicament-, inscrivent leur action dans le long terme, comme en témoignent les conventions signées avec des associations partenaires.



SÉISME AU PÉROU

➤ 15 août 2007 : un tremblement de terre frappe le Pérou. 9 cantines, soit l'équivalent de 7 200 traitements, sont immédiatement acheminées par avion sous la responsabilité du Ministère des Affaires Étrangères, qui se charge de leur distribution sur place. Les structures sanitaires des villes de Pisco, Ica et Chincha, les plus touchées par le séisme, seront ainsi approvisionnées par Tulipe.



TULIPE > EN ACTION

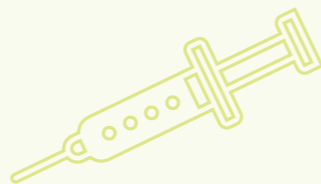


CARAVANE MÉDICALE AU MAROC

➤ Chaque année, la caravane médicale mise en place par l'association AMDAM (Association Médicale d'Aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc) parcourt le désert marocain. Sa mission : assurer des consultations spécialisées et des interventions chirurgicales dans une zone sous médicalisée du pays. Les cantines de médicaments préparées par Tulipe, et qui n'ont pas été utilisées dans des missions d'urgence, trouvent là une deuxième vie. Et permettent d'assurer chaque année la distribution de près de 12 000 traitements auprès des populations concernées.

SÉISME EN CHINE

➤ Mai 2008. La terre tremble dans la région du Sichuan et la Chine doit faire face à un des plus graves séismes que le pays ait connu : environ 50 000 morts et plus de 200 000 blessés. Tulipe est alors sollicitée pour apporter une aide en médicament. Elle prendra la forme d'une donation de 34 cantines, soit plus de 25 000 traitements, acheminées le 16 mai dans la région du Sichuan par la Délégation à l'Action Humanitaire (Ministère des Affaires Étrangères). Dans ce cas, la donation, d'une valeur de 100 000 €, a été remise au Directeur des Affaires Civiles de la Région du Sichuan et utilisée par les équipes de la Croix-Rouge Chinoise.



TSUNAMI AU SRI LANKA

➤ Dans les 48 heures qui ont suivi la catastrophe de décembre 2004, 43 cantines d'urgence ont été acheminées au Sri Lanka par les associations partenaires de Tulipe : Comité de Secours Internationaux (COSI), Secouristes sans Frontières et la Croix-Rouge Française. Cette donation a permis aux équipes de secouristes d'assurer les soins de première urgence. Une seconde donation, dite de post-urgence, a été effectuée quatre semaines plus tard, à la demande du Ministère de la Santé et sur la base d'une évaluation précise des besoins faite par les ONG sur le terrain. Ces 20 tonnes de médicaments ont permis de relancer le système national d'approvisionnement des structures sanitaires.



SÉISME AU RWANDA

➤ Suite au séisme survenu en février 2008 dans la région des grands lacs, à la frontière du Rwanda et de la République démocratique du Congo (RDC), Tulipe a été sollicitée pour l'envoi de cantines d'urgence, afin de prendre en charge les blessés au Rwanda. Il semble en effet que la prise en charge des blessés, côté RDC, soit plus aisée qu'au Rwanda, de par la présence de nombreuses ONG. Les cantines -environ 2 000 traitements-, ont été envoyées sur Kigali et utilisées par la Croix-Rouge Rwandaise, sous le contrôle de l'Ambassade de France.



CYCLONE AU MYANMAR

➤ En mai 2008, dans un contexte géopolitique tendu, les autorités birmanes ont mis plus de 48 heures avant d'accepter l'idée d'une aide internationale. De plus, elles ne souhaitaient pas traiter avec de nouvelles organisations. L'essentiel de l'aide sera donc versé, sous forme de financement, aux quelques associations déjà implantées. Un volet d'aide médicale sera mis en place par Tulipe mais plus tardivement -environ 15 jours après la catastrophe- avec l'envoi de 20 cantines, soit près de 20 000 traitements-, à travers deux partenaires : l'association COSI et l'association AMFA (Assistance Médicale Franco Asiatique), présente dans le pays depuis plus de vingt ans et avec laquelle Tulipe avait effectué une mission trois semaines avant le cyclone.



TULIPE > MODE D'EMPLOI

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE DU MÉDICAMENT ET VOUS VOULEZ ADHÉRER À TULIPE

Vous pouvez contribuer à apporter une aide aux populations en situation de détresse en versant une cotisation à Tulipe et en effectuant des dons de produits. En adhérent à Tulipe, vous avez la garantie que seront opérés, en votre nom :

- des donations utiles, réactives et ciblées sur les situations d'urgence
- un suivi sur le terrain du bon usage de vos dons.

Vos dons de produits doivent répondre à des critères précis. Quant aux cotisations, dont le montant est déterminé par chaque entreprise sur la base d'un barème indexé sur son chiffre d'affaires, elles permettent de financer la logistique et les missions d'audit.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ET VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DE TULIPE

Grâce aux dons de médicaments des entreprises adhérentes, Tulipe est en mesure d'apporter une aide à des associations :

POUR LES SITUATIONS D'URGENCE (catastrophes naturelles, conflits...), Tulipe travaille avec des associations spécialisées, dont elle est partenaire depuis plus de vingt ans : Comité de Secours Internationaux (COSI), Croix-Rouge Française, Délégation à l'Action Humanitaire (DAH)/Ministère des Affaires Étrangères, Secouristes Sans Frontières.



HORS SITUATIONS D'URGENCE, Tulipe est en mesure de faire des donations à des associations qui viennent en aide à des populations en situation de détresse chronique. L'attribution de ces donations est décidée par le pharmacien responsable de Tulipe, en fonction des stocks disponibles. Pour être apte à recevoir une donation de médicaments, les associations doivent satisfaire à des conditions précises.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.tulipe.org